



septembre
2025

Energies renouvelables et de récupération

Cadastre solaire

Un cadastre solaire est une cartographie interactive permettant d'évaluer le potentiel solaire des toitures. C'est une plateforme gratuite mise à disposition par des entités publiques pour aider particuliers et entreprises à estimer la faisabilité d'un projet photovoltaïque. La méthodologie repose sur l'analyse de plusieurs facteurs et jeux de données : ensoleillement, météo, ombrages, altitude et exposition des toitures.

La ville de Vincennes a entamé sa démarche vers la réalisation d'un cadastre solaire en 2020, avec un premier état des lieux visant à évaluer les potentialités de développement de l'énergie solaire sur son territoire. Ce projet a ensuite été intégré dans le Pacte Eco-citoyen 2022-2027 de la Ville, démontrant l'engagement de Vincennes en faveur de la transition énergétique.

Conformément à la loi APER, la Ville a déclaré ses zones d'accélération des énergies renouvelables à partir de 2023. Cette démarche vise à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2025, Vincennes s'est engagée en tant que ville pilote auprès du Territoire Paris Est Marne et Bois, qui développe son cadastre solaire intercommunal dénommé « Solar Map » via son prestataire Cythelia Energy.

La plateforme « Solar Map » est une plateforme innovante qui permet de visualiser le potentiel solaire des toitures et de calculer la rentabilité d'un projet photovoltaïque. Grâce à l'intégration de données obtenues via la technologie LIDAR (Light Detection and Ranging), la plateforme offre une résolution exceptionnellement élevée de 25 cm, soit une précision bien supérieure à la résolution habituelle de 1 mètre carré des méthodes actuelles. Cette précision accrue permet une analyse plus fine des caractéristiques des toitures et une estimation plus précise du potentiel solaire, aidant ainsi les citoyens et les professionnels à prendre des décisions plus éclairées.

La plateforme est accessible gratuitement et offre un accès libre, sans création de compte, pour les citoyens :

<https://pemb.cadastre-solaire.fr/>

Une vidéo de présentation est disponible sur le site d'accès de la plateforme Solar Map.



L'utilisation d'un cadastre solaire présente plusieurs enjeux importants.

Tout d'abord, il permet de promouvoir la production d'énergie solaire et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite, il aide les particuliers et les entreprises à identifier les zones les plus propices à l'installation de panneaux solaires et à optimiser leur disposition pour maximiser la production solaire.

À Vincennes, tout projet d'installation de panneaux solaires doit respecter les prescriptions du Plan d'urbanisme intercommunal (PLUi) et des obtenir les autorisations administratives nécessaires auprès de du service urbanisme de la Ville.



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).



Outre la plateforme Solar Map, il existe plusieurs autres ressources pour accéder à des cadastres solaires.

La Région Île-de-France a déployé en 2024 le service «*Mon Potentiel Solaire*» qui permet aux habitants de la région d'estimer le potentiel de leurs toitures ou parkings de plus de 1500 m².

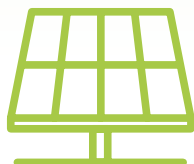
<https://monpotentielsolaire.smartidf.services/fr>

La Métropole du Grand Paris propose depuis 2021 un cadastre solaire sous forme d'open data

<https://www.apur.org/fr/climat-environnement/energie-reseau/cadastre-solaire-metropole-grand-paris>

L'Institut Paris Région a déployé en 2019 un outil de cartographie interactive solaire.

https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=psidf&x=658733.8702834939&y=6861366.374875014&zom=11&siren=200057941&insee=94080#



Pour les particuliers, il existe aussi des aides :

- **MaPrimeRénov'** : aide publique à la rénovation énergétique pour financer l'installation de systèmes solaires pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude sanitaire.
<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **Prime «coup de pouce chauffage»** : aide modulée selon les revenus pour financer l'installation de systèmes solaires combinés pour le chauffage et la production d'eau chaude. <https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-energie-solaire>
- **Taux de TVA réduit** : taux de TVA réduit à 10% pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau public et dont la puissance est inférieure ou égale à 3 kWc.
- **Obligation d'achat** : dispositif permettant aux particuliers de vendre l'électricité excédentaire produite par leurs panneaux solaires à un tarif fixé par la loi.
- **Prime à l'autoconsommation photovoltaïque** : prime versée par EDF pour les installations permettant l'autoconsommation de l'électricité produite. Le montant de la prime est dégressif et varie en fonction de la puissance de l'installation.
<https://www.edf.fr/groupe-edf/accompagner-nos-clients-au-quotidien/l-autoconsommation-solaire/autoconsommation-consomez-l-electricite-que-vous-produisez>

Les conditions et les montants de ces aides peuvent varier en fonction de vos situations personnelles et des réglementations en vigueur. Il est recommandé de consulter les sites officiels et de contacter les organismes compétents pour obtenir des informations à jour et personnalisées.

VILLE DE VINCENNES SERVICE URBANISME / TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

RESSOURCES

Cadastre solaire intercommunal Solar Map

<https://pemb.cadastre-solaire.fr/>

PLUi :

<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/plan-local-durbanisme-intercommunal>

<https://www.vincennes.fr/habitat-et-urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal>

Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

1-3 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
accueil@pemb.fr ou environnement@pemb.fr
01 48 71 59 13

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Service Urbanisme

Centre administratif (3^e étage)
5 rue Eugène-Renaud • Vincennes
01 43 98 66 69

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h (17h le vendredi)
urbanisme@vincennes.fr

